

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-411-1931 promulguant le décret du 31 décembre modifiant l'article 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

n° 01-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de lois, décrets et arrêtés et les lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécuté.

Vu le décret du 31 décembre 1930 modifiant l'article 9 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 31 décembre 1930 susvisé, modifiant l'article 9 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-Baissac